



# Pulnoy en bref

## Hôtel de Ville

2, rue du Tir  
54425 Pulnoy  
Tél. : 03 83 29 16 64  
E-mail : [contact@pulnoy.fr](mailto:contact@pulnoy.fr)

## Accueil du public

Lundi, mardi et jeudi : 8 h / 12 h - 14 h / 18 h  
Mercredi et vendredi : 8 h / 12 h - 14 h / 16 h  
Permanence téléphonique le matin pendant les petites vacances et du 15/07 au 15/08.  
Hors vacances scolaires : Permanence urbanisme les lundis et mercredis matin, et les mardis et jeudis après-midi / Permanence état civil tous les après-midis.  
Permanence du maire le samedi matin, sur rendez-vous.

## Plus d'infos

[www.pulnoy.fr](http://www.pulnoy.fr)



Envoyez vos coordonnées postales à [contact@pulnoy.fr](mailto:contact@pulnoy.fr) pour recevoir ce magazine uniquement par e-mail.

# Édito



Chères Pulnées, chers Pulnées,

Le Pulnoy En Bref, notre magazine est toujours apprécié et attendu. Celui-ci vous communique aussi bien les projets en cours, aboutis, les évènements, les informations utiles au quotidien, etc... À l'heure du digital, il faut s'adapter, une version numérique est possible avec un petit autocollant à mettre sur la boîte aux lettres.

Dans cette édition, vous aurez l'occasion de découvrir ou redécouvrir le vélo-bus mis en route début novembre pour le plus grand bonheur des enfants !

Des questions, qui occupent également une place non négligeable dans notre commune, passant par ces fameux dépôts sauvages, et surtout sont-ils bien verbalisés ? Les espaces verts, on se pose souvent la question du « qui fait quoi ? » la commune ou la Métropole du Grand Nancy ?

Les manifestations, nombreuses au sein de notre ville, trouveront également leurs places avec quelques illustrations.

Et si le Pulnoy En Bref est bien un moyen de communication municipal, il n'en reste pas moins le vecteur d'information métropolitaine. En effet, les compétences de la Métropole du Grand Nancy touchent aussi dans leur quotidien, tous les habitants. Que l'on parle sensibilisation à la réduction des déchets, de l'eau par exemple mais également de rénovation énergétique. Des dispositifs d'aides sont en vigueur afin de réduire son empreinte carbone et la pollution de l'air, la prime Air Bois vous est présentée dans ce numéro.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Belle fin d'année et rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau numéro !

Marc Ogiez, Maire de Pulnoy

# Pulnoy

Directeur de publication : Marc Ogiez

Adjointe déléguée : Marie-Line Masson

Rédaction : Gaëlle Viard (hors édito et expression politique)

Composition : Gaëlle Viard

Illustration de couverture : Gaëlle Viard

(28e Fête de la truffe - 2025)

Dépôt légal n°723, Préfecture de Meurthe-et-Moselle

# Sommaire

## Conseils de quartier

Page 4

### Aménagements de voirie



Les conseils de quartier font évoluer les rues...



### Une dynamique sportive reconnue

Pulnoy : ville sportive du Grand Est...

## Vie associative

Page 4

### Les Amis du verger



Un engagement reconnu et salué par la Société Centrale d'Horticulture de Nancy...



### Recensement de la population

Les notices seront distribuées dans les boîtes aux lettres en janvier...



## En bref

Page 5

### Conversion du centre bourg en zone 30

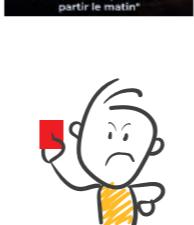


Vitesse limitée pour plus de sécurité...



### Le vélobus fait l'actualité

Des caméras de télévision ont accompagné les premiers tours de roues...



### Propreté de la ville

La verbalisation des dépôts sauvages identifiés est systématique...



### Entretien des trottoirs et cheminements piétons

La tâche incombe aux riverains...



### Viabilité hivernale

Priorité aux grands axes de circulation...



### Vous nous avez demandé...

Agents communaux ou métropolitains : qui fait quoi ?



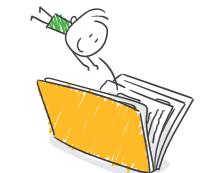
## Prime air-bois

De nombreux foyers Pulnées sont éligibles...



## Pulnoy en bref... en ligne.

Appel au renouvellement des vignettes effacées...



## Un arbre à livre à réinventé

Le prochain devra se montrer résistant aux intempéries...



## Dîner-débat des associations

4 bénévoles ont reçu la médaille de la ville...

## Expression politique

Page 9

## Infos flash

Page 9

## Agenda

Page 10



## Conseils de quartier

### Les conseils de quartier font évoluer le cadre de vie pulnénen.

Les conseils de quartier ont été pleinement associés aux réflexions menées dans le cadre des assises du stationnement portées par la collectivité depuis le début de l'année 2024.



À cette occasion, le conseil du quartier centre-bourg a mis l'accent sur les difficultés de stationnement rencontrées par les clients des commerçants de la promenade Simone Veil, malgré la proximité du parking de la place de la République - souvent saturé en cas de manifestation organisée au centre socioculturel - et la création récente de quelques places supplémentaires dans la partie basse de la rue du Parc.

Après examen de la faisabilité technique et financière du projet, les services métropolitains ont validé la création de 2 emplacements dépose-minute à proximité de la fontaine.

Une zone de stationnement spécifiquement dédiée aux commerçants ambulants est également en projet.



Du côté des Résidences vertes, l'expérimentation de l'inversement du régime de priorité, en vue de réduire la vitesse sur l'avenue L. de Vinci a débuté en septembre.

Il s'agit, là aussi, d'une opération initiée à la demande du conseil de quartier (cf. Pulnoy en bref n°156 - Août 2025).



Progressivement renouvelés au cours de l'année 2024, les bureaux des conseils de quartier arrivent au terme de leurs mandats respectifs, à moins de 6 mois du prochain scrutin municipal. L'avenir des conseils de quartier est donc mis en suspens et dépend désormais de la prochaine équipe municipale. Merci aux Pulnénnes et Pulnénens qui se sont engagés dans le dispositif.

## Vie associative

(Texte fourni par l'association)

### Les Amis du verger de Pulnoy ont encore reçu une distinction !

**En charge de la gestion du verger communal Léon Simon, l'association vient de recevoir le prix Picoré.**

Cette reconnaissance est décernée chaque année par l'éminente Société centrale d'horticultrice de Nancy (SCHN). Son jugement porte sur la biodiversité végétale et l'entretien du site. Il prend également en compte le rôle social et l'accueil du public.

La cérémonie de remise du prix Picoré s'est déroulée le 18 octobre dernier, au jardin botanique Jean-Marie Pelt, en présence de nombreuses personnalités telles que, notamment, les maires de Nancy, Metz et Pulnoy, de M. Didierjean, ancien directeur des parcs et jardins de la Métropole du Grand Nancy – qui a procédé à la remise du prix –, et de représentants d'associations ayant pour objet la protection du milieu naturel.

**Le verger communal Léon Simon, situé route de Cerville, rassemble tous les critères requis par la SCHN.**

Pourtant, quand l'association pulnénenne a pris en charge le terrain, il y a maintenant 20 ans, le site était à l'abandon et n'était peuplé que d'arbres en fin de vie. Il était envahi par des broussailles.

Les amis du verger, bien soutenus par les équipes municipales qui se sont succédées, ont dépensé beaucoup de temps et d'énergie pour réaliser ce qui va devenir, à terme, un "verger de collection", c'est à dire peuplé d'arbres de variétés anciennes, principalement lorraines.

La SCHN a récompensé notre association pour :

- La rénovation complète du verger, qui compte maintenant plus de 100 arbres ;
- L'aménagement du lieu en vue de favoriser une riche diversité animale (abris de branchages, nichoirs, rucher, maintien et entretien des haies) ;
- L'accueil, tout au long des saisons, de nombreuses classes des écoles de Pulnoy, ainsi que d'associations ;
- Les séances d'initiation du grand public au greffage et à la taille, organisées plusieurs fois dans l'année ;
- Le constat d'un bénévolat actif au travers d'actions régulières, menées dans une ambiance conviviale.



© Métropole du Grand Nancy

Nous sommes particulièrement heureux pour ce prix accordé aux Amis du verger de Pulnoy. Il honore notre commune et encourage notre association à persévéérer dans ses actions.

C'est d'ailleurs ce que laisse entendre son président, Christian Lapalus en concluant son discours de présentation par cette phrase :

**« Si Jean-Joseph Picoré était l'homme qui savait parler aux arbres, plus modestement, nous serons ceux qui saurons écouter nos arbres ».**



Jean-Joseph Picoré est né à Nancy, le 2 décembre 1844. Il y est décédé le 8 septembre 1928.

Ses activités ont été multiples et relatives à tout ce qui touche à l'horticulture ornementale et fruitière, qu'il étend jusqu'au jardin et à la vigne.

Il a participé à l'aménagement de parcs et jardins publics et privés.

Il a créé « les pépinières du Montet », où l'on pouvait trouver plus de 200 variétés de poires, dont il a fait plusieurs publications.

Il a également été professeur d'arboriculture à la société centrale d'horticulture de Nancy (SCHN) qu'il a créée en 1877 et dont Emile Gallé a été le secrétaire.

## Conversion du centre bourg en zone 30

Pour la sécurité de tous et en complément de la nouvelle zone de rencontre, le centre bourg va être converti en zone 30.

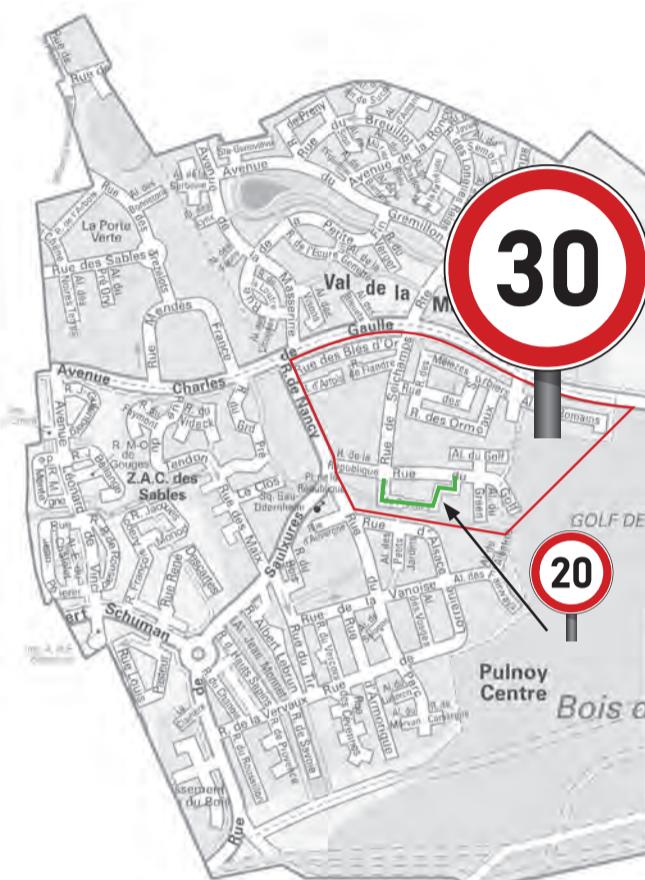
Durant l'été, des travaux de réfection de voirie ont été effectués rue de la République. À cette occasion, emplacement des passages piétons, hauteur de trottoir et signalétique verticale et horizontale ont été modifiés. Dans le même temps, une zone de rencontre a été créée allée et rue du Practice : vitesse limitée à 20 km/h, avec un régime de priorité favorable aux usagers les plus vulnérables.

Durant cette phase de travaux, il est apparu que la limitation de vitesse ne pouvait pas s'appliquer à une seule rue, mais devait être étendue à un plus large secteur. En effet, compte tenu de l'importance des flux circulatoires dans la zone, tous véhicules confondus, il était nécessaire de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité et la cohabitation de tous, tout en encourageant les mobilités douces.

Un nouvel avenant au plan de circulation de Pulnoy a donc été pris pour qu'une vitesse maximale de 30 km/h s'applique dans toutes les rues du quartier, à savoir :

- Les blés d'or ;
- Rue d'Artois ;
- Rue de la République ;
- Rue de Seichamps ;
- Rue de Flandre ;
- Rue des Mélèzes ;
- Allée des Romains ;
- Chemin de la Noire corvée ;
- Rue des Sorbiers ;
- Rue des Ormeaux ;
- Rue du Golf ;
- Allée du Golf ;
- Allée du Green.

La signalisation routière horizontale et verticale sera prochainement mise en place par les services métropolitains.



## Le vélobus fait l'actualité

Les caméras d'Ici Lorraine (France 3) ont accompagné les écoliers.

Le 3 novembre, à l'issue des vacances d'automne, les écoliers ont repris le chemin de l'école et 8 d'entre eux, scolarisés à l'école élémentaire du Château d'eau, ont effectué leur 1<sup>er</sup> trajet en vélobus.

Dès le lendemain matin, des caméras de télévision étaient là pour suivre le parcours du vélobus et recueillir les impressions des enfants, ainsi que celles du parent pilote-accompagnateur bénévole ou encore des parents des jeunes usagers.

La vidéo, diffusée quelques heures plus tard dans l'édition locale de la mi-journée de France 3, a été reprise le lendemain sur France 2, dans Télématin, puis relayée sur les antennes de BFM, entre autres.



NB : Le reportage est disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=paIAOgEVfPE>

## Propreté de la ville : l'heure des sanctions

Les dépôts sauvages empoisonnent la vie des Pulnéens soucieux de la qualité de leur cadre de vie et ont un coût pour la collectivité. La verbalisation des contrevenants identifiés est donc désormais systématique.



« La propreté d'un chemin dépend davantage de ceux qui l'empruntent que de ceux qui doivent le nettoyer ! » Afin de faire évoluer les mentalités individualistes et d'endiguer ce fléau comportemental, tout dépôt sauvage est maintenant systématiquement porté à l'attention de la police municipale.

4 contrevenants ont été identifiés et verbalisés durant les mois de septembre et octobre, preuve que le temps de la pédagogie est désormais révolu.

Equipée d'un appareil de verbalisation électronique, la police municipale procède immédiatement à la verbalisation des dépôts, à hauteur de 90 €.

Au-delà de 3 jours, le montant de l'amende forfaitaire est majorée et passe à 135 €.

Tout dépôt qui nécessite une intervention spécifique de collecte est considéré comme un dépôt sauvage et expose le contrevenant à une amende.

Tout dépôt à proximité d'un point d'apport volontaire ou d'un moloch est un dépôt sauvage !

● Dépôt ou abandon d'objet embarrassant la voie publique sans nécessité (art. r.644-2 du Code pénal) : contravention de 4<sup>e</sup> classe (750 €).

● Dépôt d'ordures ou d'objets transportés à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé (art. R.635-8 du Code pénal) : contravention de 5<sup>e</sup> classe (1 500 €). En cas de récidive, ce montant peut être porté à 3 000 € (art. 132-11 du Code pénal).

Lors de sa séance de septembre 2022, le conseil municipal de Pulnoy a voté l'application d'une amende administrative complémentaire allant de 35 à 500 €.

Un doute, une question : toutes les réponses se trouvent dans l'application mobile "Mes déchets - Grand Nancy", auprès de la Maison de l'habitat et du développement durable (03 54 50 20 40) et sur mhdd.grandnancy.eu.

## Rapport d'activités

L'activité de la collectivité durant l'année 2024 résumée en quelques pages.

La Ville de Pulnoy rédige chaque année un rapport d'activité des services municipaux.

Ce document permet, de façon synthétique et au travers de quelques chiffres, de prendre connaissance de l'activité de chaque service.



Il peut être consulté en mairie ou, en version dématérialisée, sur [www.pulnoy.fr](http://www.pulnoy.fr) (à télécharger dans la rubrique "Kiosque").

## Une dynamique sportive reconnue

La Ville de Pulnoy s'est vu décerner le label "Communes et villes sportives du Grand Est".

Après examen du dossier de candidature déposé par l'équipe municipale, le jury du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Grand Est a attribué le label à la commune.

Une visite sur le territoire et des entrevues avec les différents acteurs (associations et élus) ont confirmé la décision.

Ces rencontres ont permis aux jurés d'apprécier la dynamique sportive de Pulnoy et ont pleinement confirmé la pertinence de l'attribution de ce label, témoignant de l'engagement réel et concret de la collectivité en faveur du développement sportif local.

M. Lequeux, vice-président du CROS a salué la qualité du plateau sportif pulnén : très riche, très diversifié et, de plus, récent, pour une commune de la taille de Pulnoy.

Des panneaux seront prochainement associés à ceux indiquant les entrées du territoire communal.

## Recensement de la population

Du 15 janvier au 14 février (inclus), une campagne de recensement sera réalisée à Pulnoy.



Q le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 15 janvier.  
Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

LES DONNÉES RECUEILLIES LORS DU RECENSEMENT SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Le recensement de la population permet de comptabiliser la population officielle de chaque commune. Il fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyen de transport utilisé, type de logement occupé, etc.

Les résultats sont essentiels pour la vie de la commune, puisqu'ils permettent notamment de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de la commune : plus la commune est peuplée, plus la dotation est importante. Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son bon fonctionnement ;
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies... ;
- Identifier les besoins, notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Les agents recenseurs, recrutés par la commune et détenteurs d'une carte d'identification, fourniront à chaque foyer, soit en main propre, soit en la déposant en boîte aux lettres, une notice explicative du recensement par internet. Ce document est indispensable, il doit donc être conservé précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

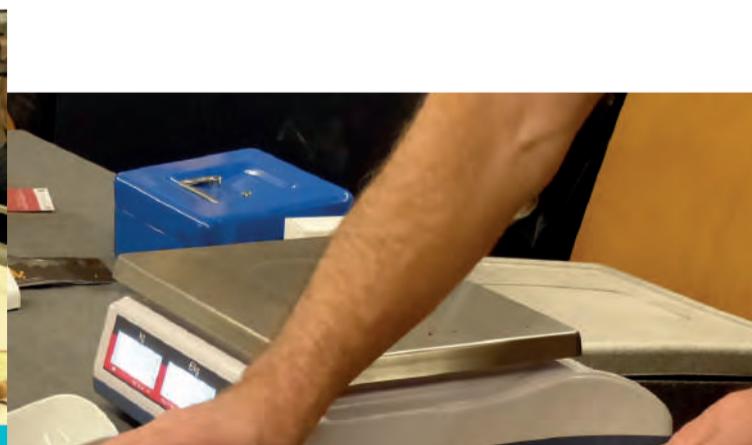
+ d'infos : [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) ou auprès des agents de la mairie (03 83 29 16 64 - [contact@pulnoy.fr](mailto:contact@pulnoy.fr))

## Retour en images

Lors de sa 28e édition, la Fête de la truffe a encore fait le bonheur des curieux et des gourmands !



Stand scientifique accessible à tous les âges



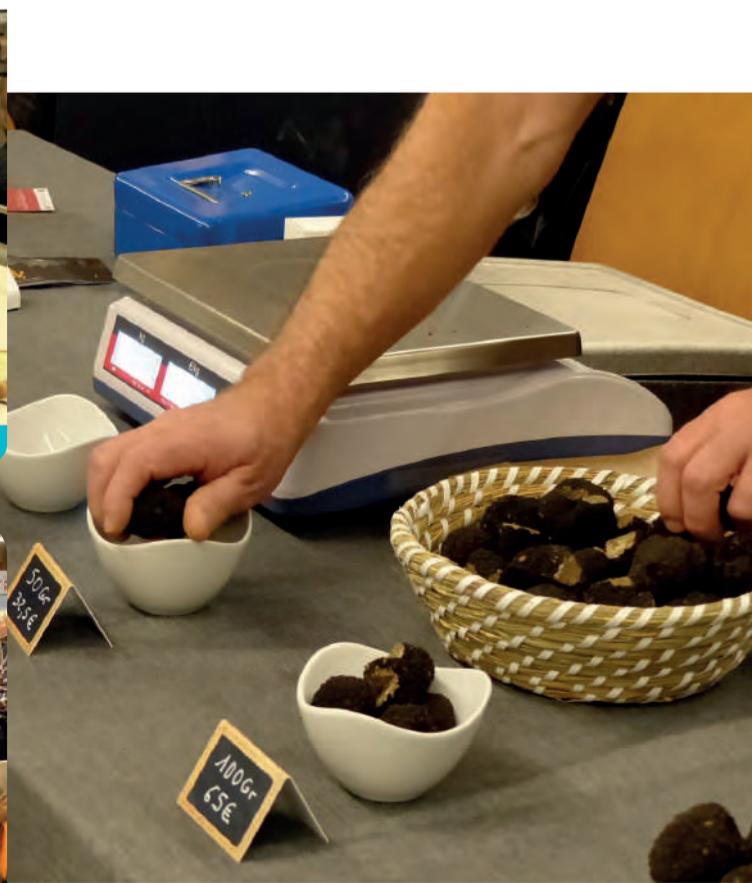
100gr  
6,5€



Produits artisanaux truffés



Truffes fraîches



Pains et confiseries

## Entretien des trottoirs et cheminements piétons : rappel

### En toutes saisons, trottoirs et chemins piétons doivent être entretenus par les riverains !

Propriétaires ou locataires, Pulnées et Pulnées ont une obligation d'élargissement des arbres et plantations se trouvant sur leur terrain. Ils sont également tenus d'assurer le nettoyage et l'entretien des trottoirs et cheminements piétons qui bordent leur habitation par balayage, désherbage, retrait des feuilles mortes, déneigement, etc. (Arrêté municipal 151/2021).

Les services municipaux, attentifs à l'environnement et à la qualité de vie, assurent, en complément, l'entretien régulier et la conservation des espaces verts et des voiries (cf. Vous nous avez demandé...).

**Pour que propreté et sécurité soient une réalité constante dans les rues de Pulnoy, l'investissement de tous est nécessaire.**



Toute personne se trouvant dans l'incapacité de satisfaire elle-même l'obligation d'entretien des espaces extérieurs qui bordent son habitation est invitée à se faire connaître en mairie : la solidarité locale sera alors mise à contribution pour trouver une solution.

NB : En cas d'accident causé par un défaut d'entretien du trottoir, la responsabilité du riverain est légalement engagée. La victime est en droit de porter plainte contre l'occupant du logement devant lequel ledit accident s'est produit.

## Viabilité hivernale

Cette mission fait partie des compétences de la métropole.

La viabilité hivernale des voies de circulation de la commune de Pulnoy est intégralement assurée par les services de la Métropole du Grand Nancy.

L'intervention est effectuée selon un ordre de priorités :

1. Réseaux vitaux métropolitains (lignes T1 à T5, et grands axes à fort trafic routier) ;
2. Autres circuits bus et grands axes ;
3. Impasses et placettes.

**Afin de permettre le passage des engins de salage et/ou de déneigement dans de bonnes conditions de sécurité, tant pour les biens que pour les personnes, il est primordial de ne pas encombrer les voies de circulation, donc de respecter les règles de stationnement.**

## Vous nous avez demandé...

### Entretien de l'espace public pulnénéen : entre Ville et Métropole, qui fait quoi ?

Les riverains sont tenus d'entretenir les trottoirs et cheminements piétons qui bordent leurs habitations respectives (cf. article ci-dessus). La gestion de l'espace public restant est effectivement répartie entre agents municipaux et métropolitains.

**Les agents municipaux sont en charge des espaces indiqués en bleu sur le plan de ville ci-contre.**

Ils y assurent l'entretien des espaces verts et des aires de jeux<sup>1</sup>, tant en termes de gestion des végétaux (plantations, tailles, retrait) que de propreté (ramassage des petits déchets). Ils renouvellent régulièrement les sacs des 100 corbeilles de ville réparties sur le territoire et alimentent les 15 distributeurs de canisacs.

**Leurs missions ne se limitent pas à l'entretien de l'espace public !**

Ils actualisent le contenu des panneaux d'affichage administratifs chaque semaine et procèdent à la distribution en boîtes aux lettres des publications municipales (Pulnoy en bref, bulletin municipal et éventuels suppléments), alimentent les distributeurs de tracts dans les bâtiments municipaux, déposent le Petit peb chez les commerçants partenaires, s'occupent de la régie du centre socioculturel, s'assurent du bon placement des commerçants itinérants avant l'ouverture du marché municipal au public ou encore installent les équipements nécessaires aux manifestations (liste non exhaustive).

En complément de leurs interventions sur les espaces extérieurs, ils ont à charge l'entretien des bâtiments municipaux et équipements sportifs, et la maintenance du matériel, motorisé ou non, nécessaire à l'exercice de leurs missions. Ils sont également régulièrement sollicités pour la fabrication ou la réparation, puis la pose, de mobilier urbain (nouvelles corbeilles de rue, arbres à livres, décos de Noël durables, etc.).

**Les agents métropolitains sont, quant à eux, en charge des espaces indiqués en vert.**

Disposant de compétences plus larges, la Métropole est responsable :

- de l'entretien de la voirie (comblement de nids de poule ou fissures, réaménagement de rue, modification de signalisation, création ou suppression d'espaces de stationnement, balayage mécanique...);
- de l'éclairage de rue ;
- de l'entretien des espaces verts (plantation, taille et retrait dans les massifs en bordures, alignements d'arbres...);
- de la gestion des déchets ;
- des transports en commun ;
- du réseau d'eau potable et de l'assainissement.

Depuis l'hiver 2024, la Métropole prend également en charge la viabilité hivernale des voies de circulation pulnénéennes.

Tenue de prévenir la Ville lorsqu'elle intervient sur le territoire communal, la Métropole est contrainte par la nécessaire conjugaison de ses effectifs avec les aléas climatiques et les imprévus de ses propres fournisseurs. L'information parvient alors en mairie dans un délai souvent très restreint, ce qui ne permet pas une bonne information à la population.

1 - Certains éléments des structures de jeu ne peuvent légalement être réparés que par les constructeurs/fournisseurs.



## Prime air-bois

### Le coup de pouce financier de la Métropole pour remplacer un ancien appareil de chauffage au bois par un appareil plus performant.

À ce jour, seulement 15 foyers pulnénens (dont 14 au cours de l'année 2024) ont déposé un dossier auprès de la Métropole pour bénéficier de la prime air-bois (pour un total de 383 à l'échelle métropolitaine).

5 ménages à revenus modestes ont déposé une demande et bénéficié d'une subvention de 2 500 € chacun, quand 10 ménages à ressources plus importantes ont, quant à eux, reçu une aide de 1 500 €.

**Cumulable avec les aides Ma Prime Rénov', la moyenne de l'enveloppe reçue par les ménages pulnénens pour le changement de leur appareil est de 2 700 €.**

Le reste à charge, dans le cas d'un cumul des deux aides, correspond ainsi, en moyenne, à 65 % du coût total. Ce taux descend à 35 % pour les ménages les plus modestes grâce à un total d'aide cumulée pouvant aller jusqu'à 3 750 €.

**Selon l'étude réalisée en 2023, 350 logements sur Pulnoy chauffent au bois, dont 150 seraient éligibles au dispositif.**

À eux seuls, les 15 bénéficiaires pulnénens évitent l'émission de :

- 17 tonnes de CO<sub>2</sub>,
  - 500 kg de particules fines,
  - 6 tonnes de gaz polluants (Monoxyde, Nox, COV).
- En parallèle tous les ans, chacun de ces ménages économise en moyenne l'équivalent de 1 100 kg de combustibles, autant de manutention et réalisent 120 € d'économie de chauffage.

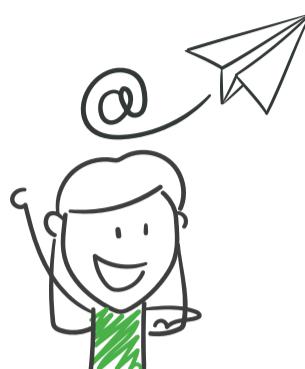
**Attention : le dispositif métropolitain prendra fin au terme de l'année 2026.**

+ d'infos sur le site de la Maison de l'habitat et du développement durable : <https://bit.ly/49Zndgh>

## Pulnoy en bref... en ligne

### 250 foyers reçoivent le magazine communal exclusivement par e-mail.

Les équipes en charge de la distribution du Pulnoy en bref, dans sa version papier, ont signalé des difficultés à identifier certaines boîtes aux lettres sur lesquelles seul un rond blanc est présent. Les lecteurs abonnés à la version dématérialisée du Pulnoy en bref et dont la vignette autocollante "Ville de Pulnoy" s'est effacée au fil du temps sont invités à se manifester en mairie (03 83 29 16 04 - contact@pulnoy.fr). Une nouvelle vignette leur sera fournie.



Pour s'inscrire au dispositif, il suffit de transmettre ses nom, prénom et coordonnées postales à contact@pulnoy.fr.

Il est également possible de se faire enregistrer auprès des agents d'accueil de l'hôtel de ville.

## Un arbre à livres à réinventer

### Le prochain arbre à livres de la Masserine sera collectif, dès sa conception.

L'arbre à livres qui était mis à la disposition de tous aux abords du plan d'eau a été retiré il y a quelques mois. Fortement dégradé par les aléas climatiques, il devait impérativement être réparé. Conduit au centre technique municipal, l'équipement a été minutieusement examiné avant que le verdict soit rendu : le bois est trop altéré pour qu'une rénovation puisse être envisagée.

**La conception et la création d'un nouveau dispositif étant nécessaires, une réflexion est en cours pour que ce dernier soit le fruit d'une collaboration entre les enfants du périscolaire et les adhérents des associations pulnénennes.**

En attendant, l'arbre à livres situé à proximité immédiate de l'entrée du centre de rencontre reste accessible à tous.

## Dîner-débat des associations

### Les représentants des associations pulnénennes ont été invités à échanger en toute convivialité avec l'équipe municipale et quelques agents.

75 personnes se sont ainsi présentées au centre socioculturel le 21 novembre dernier<sup>1</sup>, afin de partager un moment d'échanges informatifs, suivi d'un repas.

Après une présentation des quelques modifications apportées aux formulaires de demande de subventions à remplir pour l'année 2026, la lumière a été faite sur le prix Picoré reçu par les Amis du verger (cf. rubrique Vie associative), ainsi que sur des événements associatifs qui, parmi de nombreux autres, ont marqué l'année des Pulnénnes et des Pulnénés :



**La Fête de la soupe**, coordonnée par l'Association pour le Développement du Village de Yaongo (ADVY) qui, pour sa 3<sup>e</sup> édition, a su mobiliser tout autant les bénévoles de plusieurs associations, qu'un public nombreux et de tous âges. Ado Youma, vice-président, a remercié les associations impliquées cette année et invité les autres à les rejoindre pour la prochaine édition.



**Le gala de l'Association Familles Rurales (AFR)** dont la qualité progresse chaque année au point d'atteindre, notamment pour le hip-hop, « un niveau digne d'une troupe professionnelle ». Agnès Barbier, co-présidente, a lancé un appel à toutes les bonnes volontés car l'AFR, comme beaucoup d'autres associations, manque de bénévoles.



**Pulnoy parcours rose**, organisé par l'Amicale du personnel communal dans le cadre d'Octobre rose, qui a dépassé tous les espoirs : là où 150 inscriptions étaient espérées, ce sont 407 participations qui ont été enregistrées, et même la pluie n'a pas découragé les sportifs. Virginie Mangeard et Cindy Mantovani, membres de l'Amicale, ont partagé leur satisfaction face à ces résultats inattendus.



De g. à dr. : Jean-Paul Dulac, Jean-Claude Wetzel, Marcel Prosic (représentant Jean-Marie Heller, président du CAL indisponible), Jean-Marie Lamasse et Christian Lapalus, président des Amis du verger). La médaille de Patrick Haberstich absent à été confiée à M. Prosic.

#### Remise de la médaille de la ville

Quatre bénévoles, dont les noms avaient été soufflés par les présidents des associations, ont reçu la médaille de la ville :

- Patrick Haberstich (Truffe 54 Lorraine), pour la grande qualité des repas élaborés, chaque année, à l'occasion de la Nuit de la truffe ;
- Jean-Paul Dulac (Les Amis du verger), pour son investissement sans faille au sein du verger ;
- Jean-Marie Lamasse (Comité animations et loisirs), pour sa bonne humeur et ses 21 années d'engagement pour le CAL ;
- Claude Wetzel (Comité animations et loisirs), pour ses talents de peintre enthousiaste et, lui aussi, pour ses nombreuses années d'implication bénévole.

<sup>1</sup> - Pulnoy compte une quarantaine d'associations. Chacune avait la possibilité d'être représentée par 2 personnes maximum. C'est donc une très grande majorité des associations locales qui a répondu favorablement à l'invitation.

## Pulnoy Demain Ensemble

### Sécurité et tranquillité publique à Pulnoy

La sécurité et la tranquillité publique demeurent des priorités pour la commune. Les services municipaux, en lien étroit avec la Police nationale et la Gendarmerie, poursuivent un travail constant d'écoute, de prévention et d'action pour garantir un cadre de vie serein à l'ensemble des Pulnéens.

S'il est vrai que les vols et dégradations sont toujours vécus, à juste titre, très difficilement par les victimes. Les données publiques disponibles sur le site ville-data.com indiquent une évolution favorable du nombre de faits enregistrés à Pulnoy : 78 crimes et délits recensés en 2024 contre 138 en 2023, soit une baisse d'environ 43 %.

Alors ces chiffres sont-ils vraiment honteux pour notre commune ? Ceux-ci reflètent la tendance observée localement, ils invitent à poursuivre les efforts entrepris en matière de prévention et de proximité.

Certains se plaisent à diffuser que notre commune souffre d'insécurité, mais bizarrement les mêmes personnes, fût un temps, avaient déclaré qu'il n'était pas utile d'armer notre police.

Les données parlent d'elles-mêmes !

Au-delà des statistiques, la sécurité du quotidien repose sur une présence visible et à l'écoute des habitants. Ces dernières années, plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour renforcer les dispositifs existants :

- L'armement des policiers municipaux
- L'achat de radars pédagogiques
- L'extension du réseau de vidéoprotection
- La création d'une page Facebook spécifique
- Des opérations un café un policier
- La mise en place de patrouilles, piédestres, cyclistes à des horaires étendus de façon ponctuelle
- La création d'un nouveau poste de police permettant une réelle confidentialité aux requérants
- La prise en compte des « mains courante » et l'écoute permanente des habitants qui le souhaitent.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une démarche continue visant à adapter les moyens aux besoins du territoire. L'objectif partagé par tous est d'assurer une meilleure coordination entre les services municipaux, les forces de sécurité et les habitants, afin de renforcer la confiance et le sentiment de sécurité au sein de la commune.

La municipalité continuera à suivre de près les évolutions constatées et à évaluer régulièrement l'efficacité des dispositifs en place. Le dialogue permanent avec la population reste au cœur de cette démarche : écouter, informer et agir avec discernement sont les fondements d'une politique de sécurité locale efficace et respectueuse de chacun.

Le groupe majoritaire

## Pulnoy autrement

### RÉPARER LA DÉMOCRATIE LOCALE

#### Le constat

La démocratie locale française, particulièrement au niveau municipal, souffre d'un déséquilibre majeur : une concentration excessive du pouvoir entre les mains de l'exécutif municipal marginalisant notoirement les élus d'opposition. Cette situation mériterait une réforme structurelle dont nos députés et surtout nos sénateurs peinent à prendre conscience.

#### Les améliorations possibles

##### - Crédation d'un statut juridique :

Les élus d'opposition manquant cruellement de ressources, la **création d'un statut juridique protecteur avec des moyens proportionnels à leur poids électoral** s'avère indispensable : accès aux services municipaux, budgets dédiés pour leurs études et expertises, accès aux canaux d'expression, participation aux groupes de travail. Une loi devrait imposer un minimum incompressible, indexé sur la taille de la collectivité. Force est toutefois de constater que le Sénat, actuellement chargé de réformer le statut de l'élu, ignore la question des droits des conseillers municipaux. Pourtant, l'**opposition devrait disposer d'outils de contre-pouvoir effectifs** : droit d'obtenir des documents administratifs dans des délais contraints, pouvoir de saisine d'organismes de contrôle, commissions d'enquête municipales sur le modèle parlementaire, questions obligatoires avec réponse publique du maire.

Aujourd'hui, un statut protecteur s'impose contre les pressions et représailles : protection juridique renforcée, formation obligatoire aux droits et devoirs, indemnités décentes permettant l'exercice du mandat sans sacrifier sa carrière professionnelle.

##### - Démocratisation du fonctionnement des conseils :

Les ordres du jour ne peuvent rester la prérogative exclusive du maire. L'opposition devrait pouvoir inscrire des points à l'agenda, proportionnellement à sa représentation. Les séances devraient être systématiquement retransmises et archivées en ligne, avec publication exhaustive des délibérations.

**Réhabiliter le travail de l'opposition passe aussi par une association des citoyens pertinente** : budgets participatifs contraignants, référendums locaux facilités, conseils de quartier aux prérogatives élargies, plateformes numériques de consultation obligatoire sur les projets.

**La vitalité démocratique locale exige ce rééquilibrage. Une opposition forte n'affaiblit pas l'action publique : elle la contrôle, l'améliore et la légitime. C'est le prix d'une démocratie de proximité authentique.**

Les élus du groupe d'opposition Pulnoy Autrement  
D. DEVITERNE, J. ENEL, Z. BEN ISMAIL, F. PERROLLAZ

## L'Autre Voix

### LE PASSE, LE PRÉSENT, L'AVENIR

Depuis le début de ce mandat, les élus de l'équipe majoritaire actuelle n'ont eu de cesse de reporter une grande partie de leurs difficultés sur les mandats précédents, donc sur les maires qui les ont fait élire.

Parfois qualifiés de « vénérables », nos anciens maires ont pourtant prouvé qu'ils avaient, quand ils étaient en place, une vision progressiste permanente et tournée résolument vers l'avenir. Pulnoy ne serait certainement pas devenue la commune que nous connaissons sans l'énergie, la vitalité et le souhait de modernisme des élus « d'avant ».

Aujourd'hui, l'équipe majoritaire estime que regarder le passé, c'est être passiste, c'est refuser l'avenir, c'est se complaire dans un temps qui n'existe plus.

Penser ainsi, c'est stagner, c'est rejeter un héritage que nous devrions entretenir et faire fructifier.

**Penser ainsi, c'est aussi mépriser les générations précédentes - nos aînés - dont l'expérience de vie doit nous enrichir.**

Si être dans le principe du « avant c'était mieux » est délétère, regarder le passé et en tirer les expériences est vital pour construire un avenir solide. En 2020, nous avions construit notre mandat sur l'expérience précédente, sur les grandes réussites des actions de l'équipe de Madame Piccoli : la rénovation de la maison des jeunes et du centre socioculturel, l'intégration sociale des Résidences vertes, la création d'une démocratie participative avec les ateliers participatifs qui ont donné naissance au Repair Café, le développement d'une culture musicale festive avec les concerts du ponton, la gestion de la crise Covid, et une gestion financière exemplaire avec un excédent de fonctionnement en fin de mandat de plus de 950 000 euros.

Oui, ce sont des réussites et vouloir s'en inspirer n'est pas être passiste. C'est vouloir perpétuer un héritage moral, réussir, avancer, créer, innover.

Les expériences du passé sont des fondations sur lesquelles nous nous devons de construire l'avenir de nos enfants. Rejeter le passé, c'est nier l'existant.

Le prochain projet municipal devra prendre en compte les apports de nos prédécesseurs, et imaginer avec les habitants un avenir durable pour notre commune.

Les élus du groupe d'opposition L'Autre Voix  
L.ZIETERSKI. S DUSSIAUX. D ZIETERSKI



« Le bonheur est souvent la seule chose que l'on puisse donner sans l'avoir et c'est en le donnant qu'on l'acquiert. » Voltaire

Pulnoy

# Janvier

## Samedi 3 - Dès 14 h

**25e Foulée des rois, organisée par France Alzheimer 54**  
Départ et arrivée au centre socioculturel

## Lundi 5 / Mardi 6

**Balayage des rues**  
Laissez libres trottoirs et chaussée

## Les lundis 5 et 12, puis les mardis, du 20/01 au 24/03\*

**Sport pour tous, organisé par la Ville de Pulnoy**  
Sur inscription - 20 € / pers. / 10 séances - Centre de rencontre

## Lundi 5 - De 18 h 30 à 20 h 30

**Repair café intercommunal, organisé par Pulnoy accueil solidarité (PAS)**

Participation libre - Espace socioculturel de Seichamps

## Vendredi 9 - Dès 10 h\*

**Réunion d'information et d'inscription pour l'atelier de prévention organisé par la Ville de Pulnoy**  
Gratuit - Centre de rencontre

## Samedi 10, de 9 h à 12 h\*

**Atelier cuisine "la galette", organisé par la Ville de Pulnoy**  
Sur inscription - 2 € / pers. - Maison des jeunes

## Jeudi 15, de 10 h à 11 h 30\*

**Atelier mémoire, organisé par la Ville de Pulnoy**  
Sur inscription - Gratuit - Centre de rencontre

## Jeudi 22, de 14 h 30 à 16 h 30\*

**Golf indoor, organisé par la Ville de Pulnoy**  
Sur inscription - Gratuit - Centre de rencontre

## Lundi 26 - Dès 18 h 30

**Conseil municipal**

OUvert à tous - Hôtel de ville

## Jeudi 29, de 14 h 30 à 16 h 30\*

**Jeux de raquettes, organisés par la Ville de Pulnoy**  
Sur inscription - Gratuit - Centre de rencontre

# Février

## Lundi 2 - De 18 h 30 à 20 h 30

**Repair café intercommunal, organisé par PAS**  
Participation libre - Salle partagée de Saulxures-lès-Nancy

## Jeudi 5, de 14 h 30 à 16 h 30\*

**Jeux de société, animation organisée par la Ville de Pulnoy**  
Sur inscription - Gratuit - Centre de rencontre

## Samedi 7 - De 10 h à 12 h (à confirmer)

**Permanence gratuite avocat**

OUvert à tous - 8 rue du Tir

## Samedi 7 et dimanche 8, de 10 h à 18 h

**Exposition de peintures, organisée par la Ville de Pulnoy**  
Entrée libre - Centre socioculturel

## Mardi 10, de 13 h 20 à 16 h 30\*

**Sortie cinéma, organisée par la Ville de Pulnoy**

Sur inscription avant le 3 février - 2 € / pers.(bus privé compris)

## Samedi 14 - De 8 h 45 à 15 h

**Atelier culinaire truffé, organisé par Truffe 54 Lorraine**  
Sur inscription auprès de l'association - Centre socioculturel

## Samedi 14, de 9 h à 12 h\*

**Atelier cuisine "les beignets", organisé par la Ville de Pulnoy**  
Sur inscription - 2 € / pers. - Maison des jeunes

## Lundi 16 / Mardi 17

**Balayage des rues**  
Laissez libres trottoirs et chaussée

## Mardi 17, de 10 h à 12 h\*

**Jeux de raquettes, organisés par la Ville de Pulnoy**  
Sur inscription - Gratuit - Centre de rencontre

## Lundi 23 - De 16h à 19h30

**Collecte de sang, organisée par l'Établissement français du sang et l'Amicale pour le don de sang bénévole**  
Don possible dès 18 ans - Centre socioculturel

## Mardi 24, de 14 h 30 à 16 h 30\*

**Atelier tricot / crochet pour les nuls, organisé par la Ville de Pulnoy**

Sur inscription - Gratuit - Centre de rencontre

# Mars

## Lundi 2 - De 18 h 30 à 20 h 30

**Repair café intercommunal, organisé par PAS**

Participation libre - Centre de rencontre

## Jeudi 5, de 10 h à 11 h 30\*

**Atelier mémoire, organisé par la Ville de Pulnoy**  
Sur inscription - Gratuit - Centre de rencontre

## Samedi 7 - De 10 h à 12 h (à confirmer)

**Permanence gratuite avocat**

Ouvert à tous - 8 rue du Tir

## Lundi 9, de 14 h 30 à 16 h 30\*

**Golf indoor, organisé par la Ville de Pulnoy**

Sur inscription - Gratuit - Centre de rencontre

## Samedi 14 - De 8 h 45 à 15 h

**Atelier culinaire truffé, organisé par Truffe 54 Lorraine**

Sur inscription auprès de l'association - Centre socioculturel

## Samedi 14, de 9 h à 12 h\*

**Atelier poterie, organisé par la Ville de Pulnoy**

Sur inscription - 2 € / pers. - Maison des jeunes

## Samedi 14, de 9 h à 12 h\*

**Atelier tricot / crochet pour les nuls, organisé par la Ville de Pulnoy**

Sur inscription - 2 € / pers. - Maison des jeunes

## Dimanche 15

**Élections municipales, 1<sup>er</sup> tour**

En bureaux de vote

## Dimanche 22

**Élections municipales, 2<sup>nd</sup> tour**

En bureaux de vote

## Jeudi 26, de 14 h 30 à 16 h 30\*

**Atelier numérique "applications utiles", organisé par la Ville de Pulnoy**

Sur inscription - Gratuit - Centre de rencontre

## Samedi 28 - Dès 9 h à 15 h

**Braderie printemps/été, organisée par Pulnoy accueil solidarité**

Ouvert à tous - Centre socioculturel